

Ce document vise à répondre aux questions les plus courantes au sujet de la vérification des antécédents judiciaires. Veuillez communiquer avec la direction de votre école pour des informations supplémentaires.

1. Quel type de vérification d'antécédents judiciaires est demandé par le FrancoSud?

Étant donné qu'ils sont en contact avec des jeunes âgés de moins de 18 ans, le FrancoSud exige du personnel de ses écoles et de ses bénévoles qu'ils fournissent le document suivant (le nom varie selon le service de police) :

- a. **GRC** : vérification de casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (*Criminal Record and Vulnerable Sector Checks*)
- b. **Police municipale** : *Vulnerable Sector Police Information Check*

2. Où dois-je aller pour me procurer ce document?

Vous devez vous rendre au poste de police **de la ville où vous résidez** (et non à celui de l'endroit où est située l'école où vous allez travailler ou faire du bénévolat).

Si l'endroit où vous résidez ne dispose pas d'un service de police municipal, vous devez vous rendre au poste de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC/RCMP) qui dessert votre territoire. C'est le cas pour Airdrie, Cochrane, Canmore, Okotoks, Brooks, Crowsnest Pass et Chestermere.

À Calgary, Lethbridge et Medicine Hat, vous devez vous rendre au poste de la police municipale.

3. Puis-je faire une demande en ligne?

- a. **COCHRANE, AIRDRIE, CANMORE, OKOTOKS, BROOKS, CROWSNEST PASS, CARDSTON et CHESTERMERE**
Si vous habitez sur l'un de ces territoires desservis par la **GRC**, il n'est pas possible de faire une demande en ligne, vous devez vous rendre en personne à leur poste.
- b. **CALGARY ***
Si vous habitez à Calgary, vous pouvez faire votre demande en ligne à l'aide du lien suivant :
<https://www.calgarypolice.ca/services/police-information-checks/online-application.html>
- c. **MEDICINE HAT ***
Si vous habitez à Medicine Hat, vous pouvez faire votre demande en ligne à l'aide du lien suivant :
<http://www.policesolutions.ca/checks/services/medicinehat/index.php>
- d. **LETHBRIDGE**
Si vous habitez à Lethbridge, il n'est pas possible de faire une demande en ligne, vous devez vous rendre en personne au poste de la police municipale.

* Veuillez noter que vous devez compléter vous-même une demande en ligne. Comme moyen de vérifier votre identité, il est possible que quelques questions vous soient posées au sujet de votre dossier de crédit.

4. Quels sont les coûts liés à une demande de vérification d'antécédents judiciaires?

Le coût d'une vérification d'antécédents judiciaires est aux frais du bénévole, qui doit fournir une lettre officielle de l'école où il souhaite faire du bénévolat, pour obtenir une vérification d'antécédents à un coût moindre (*généralement entre 0\$ et 15\$ environ, montant auquel des frais peuvent s'ajouter s'il est nécessaire de fournir ses empreintes digitales*).

5. Je veux faire du bénévolat dans des écoles différentes du FrancoSud. Dois-je soumettre plus d'une demande de vérification d'antécédents?

Non. Si vous avez obtenu un document de vérification de vos antécédents judiciaires vous pourrez partager le résultat de la vérification à plusieurs écoles, si elle date de moins de 12 mois et qu'elle inclut une vérification du secteur vulnérable. Il est à noter qu'une école n'est pas autorisée à transférer ces informations confidentielles à une autre école.

6. Est-ce que je devrai fournir mes empreintes digitales et ma photo?

Vous devrez fournir une pièce d'identité avec photo. Il est aussi très possible que vous deviez également fournir vos empreintes digitales, et ce, pour une raison très simple : dès que les bases de données consultées par les policiers contiennent des dossiers criminels liés à une personne du même sexe que vous et dont la date de naissance est similaire, les policiers vous demanderont de fournir vos empreintes digitales afin de démontrer qu'il ne s'agit pas de vous.

7. Est-ce que mes informations personnelles seront protégées?

Le document de vérification d'antécédents judiciaires (format papier ou électronique) que vous avez remis à l'école ne sera pas conservé par l'école. Les informations pertinentes du document seront notées au registre des bénévoles de l'école et conservées de manière à en assurer la confidentialité, conformément aux prescriptions de la Loi sur l'accès à l'information (ATIA – *Access to Information Act*) et de la Loi sur la protection de la vie privée (POPA – *Protection of Privacy Act*).

Dès que vous indiquerez que vous ne souhaitez plus faire de bénévolat ou que vos enfants auront quitté l'école où vous faisiez du bénévolat, vos informations seront retirées du registre des bénévoles de l'école.

8. À quelle fréquence dois-je fournir une nouvelle vérification de mes antécédents judiciaires?

Le FrancoSud demande à ses employés et bénévoles de fournir une nouvelle vérification de leurs antécédents judiciaires à tous les cinq (5) ans.

À chaque année, pendant cet intervalle de 5 ans, vous devrez fournir une courte déclaration signée, attestant que vous n'avez pas fait l'objet d'accusations criminelles depuis l'émission de la dernière vérification d'antécédents judiciaires que vous avez fournie au FrancoSud.

On vous demandera aussi de fournir cette déclaration signée si vous fournissez une vérification d'antécédents qui a été demandée pour un autre organisme que le FrancoSud (mais qui date de moins de 12 mois et inclut la vérification du secteur vulnérable).